

Voeu à la Fédération Hospitalière de France

Monsieur le Président relate l'actualité récente relative aux fermetures des établissements hospitaliers de petite taille dans la région Bretagne et notamment la fermeture de la maternité de l'Hôpital de CARHAIX.

Un débat s'instaure sur la place des établissements sanitaires de proximité dans le tissu sanitaire et sur le faux débat de la sécurité des soins dispensés dans ces structures.

Les orientations du rapport « LARCHER » préconisant la mise en place de Communautés hospitalières de Territoire qui conduiraient à plus ou moins long terme à concentrer les activités Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO) dans les hôpitaux de référence, sont vivement critiquées.

Après cet échange de vues, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration réaffirme son attachement au maintien de l'activité de court séjour dans les hôpitaux de proximité qui garantissent à la population l'accès aux soins et évite de créer des vides dans l'offre sanitaire.

Le Président porte ensuite à la connaissance de l'assemblée, la teneur d'une lettre adressée à la FHF par la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité.

Il est relevé que la FHF est censée représenter les intérêts de tous ses adhérents et que ses prises de position récentes discréditent dans l'opinion publique la renommée des petits établissements hospitaliers publics, et qu'il n'y a pas lieu pour un organisme aussi représentatif que la FHF de stigmatiser une catégorie d'établissement par rapport à l'ensemble des adhérents.

De surcroît, l'assemblée s'interroge sur les éléments d'appréciation qui ont conduit la FHF à prendre une telle position, car une analyse rapide permet de mettre en évidence la performance et l'efficacité des EPS de proximité qui dispensent le plus souvent dans le cadre de complémentarité inter hospitalière, des soins de qualité et se positionnent en secteur public sur le même segment d'activité que les cliniques privées.

Fermer ces établissements dits vulnérables conduirait comme le souligne la coordination à contraindre les patients à des transports et transferts, économiquement, humainement et sanitaire ment infondés et irrationnels.

En conséquence, le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Gisors, à l'unanimité de ses membres présents,

S'ETONNE de la position de la FHF à l'égard du devenir des établissements hospitaliers de proximité.

APPROUVE les termes de la correspondance adressée à la FHF par la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité.

FORMULE le vœu de voir la FHF réviser sa stratégie en termes d'aménagement du territoire en reconnaissant le service rendu à la population par les EPS de proximité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessous.

Fait à Gisors le 26 juin 2008

Le Président du Conseil d'Administration,
M. LARMANOU